



## Coopération à long terme entre SIDEC, SIDOR et SIGRE

Les trois syndicats intercommunaux SIDEC, SIDOR et SIGRE présentent jeudi 19 septembre 2013 leur projet de coopération à long terme, visant une exploitation intersyndicale des leurs infrastructures respectives de traitement des déchets. Les présidents des trois syndicats Marcel Lamy (SIGRE), Claude Haagen (SIDEC) et Paul Weidig (SIDOR) expliquent à l'aide d'une présentation les enjeux stratégiques essentiels ainsi que les avantages multiples de cette collaboration véritablement historique au sens propre du terme pour l'ensemble des communes du pays et leurs habitants.

Le projet de coopération est le fruit d'un travail de longue haleine réalisé par un groupe de travail intersyndical et le bureau d'études berlinois GfBU (Gesellschaft für Umwelt- und Managementberatung mbH), tenant compte des législations nationales et européennes de même que des évolutions récentes en matière de gestion des déchets et concernant à la fois les déchets ménagers, encombrants et assimilés (artisanat et commerce). Le projet prévoit que les déchets du SIDOR, du SIGRE et les déchets à haut pouvoir calorifique du SIDEC séparés préalablement au Fridhaff soient traités dans l'installation d'incinération à Leudelage. Les déchets décomposés biologiquement pendant 6 semaines dans l'installation de traitement mécano-biologique au Fridhaff (SIDEC) sont quant à eux soumis à un compostage supplémentaire et mis en décharge au site du Muertendall (SIGRE) (voir schéma en annexe avec indication des quantités).

Les avantages du projet de coopération sont multiples: l'élimination des déchets est garantie à moyen et à long terme pour tous les syndicats, sans que des investissements onéreux dans de nouvelles installations ne soient nécessaires. Grâce à une exploitation optimale des capacités de l'installation d'incinération, la valorisation électrique et thermique de l'énergie contenue dans les déchets au plan électrique et thermique est maximisée et assure ainsi une production d'énergie durable et économiquement avantageuse de portée nationale. Par ailleurs, il s'avère que la rentabilité économique de la solution retenue est considérablement plus avantageuse que pour les autres options analysées. Les transports supplémentaires entre les différents sites, découlant du concept de transports spécifique, sont réduits à un minimum. Enfin, la décharge du Fridhaff sera mise hors service à partir du 1.1.2015.

Le projet de coopération est régi par deux contrats différents. Tandis que le premier contrat, dénommé « contrat de coopération », détermine les dispositions techniques et financières en vue de l'exécution pratique de la collaboration entre les trois syndicats, le deuxième contrat, nommé « contrat particulier », ne concerne que les frais à supporter par SIDEC et SIGRE. Les contrats ont été approuvés le 15.07.2013 par les comités des trois syndicats, signés par les bureaux respectifs et soumis à l'autorité de tutelle.

Tandis que chaque syndicat reste toujours responsable de l'exploitation de son installation de traitement de déchets respective, les trois s'engagent à une concertation au sujet des questions fondamentales et à l'échange nécessaire d'informations. Le contrat de coopération court jusqu'en 2028 et les premiers transferts de déchets auront lieu à partir du 3 janvier 2015. Les contrats prévoient en plus que les partenaires s'efforceront de poursuivre leur collaboration au-delà de ce délai, voire qu'ils l'intensifient.

Bourglinster, le 19.09.2013

(Les bureaux)